

ATELIER N° 3

La PMI, maillon du parcours de santé des jeunes ?

- Il existe actuellement une diversité de structures de prise en charge des jeunes qui ont chacune un champ de compétence particulier (maison des adolescents, CPEF, santé scolaire, CDAG, CIDDIST, PAEJ, SIUMPPS, ateliers santé jeune des missions locales, CMP, consultations addictions...) : faut-il repenser les organisations ou formaliser davantage les réseaux existants pour rendre plus lisible l'offre de santé proposée aux jeunes ?
 - Les jeunes, dans leur démarche d'autonomisation, ont besoin d'apprendre à connaître et utiliser les structures de santé. Les actions permettant « d'aller au-devant des jeunes » sont-elles suffisantes et efficaces ? Comment améliorer la connaissance par les jeunes de l'offre de santé, notamment dans le champ de la santé sexuelle ?
 - Promouvoir l'éducation à la santé comme outil de prévention des conduites à risque et des pathologies est une mission importante des centres de planification en matière de santé sexuelle. De nombreuses actions de prévention sont organisées auprès des jeunes en milieu scolaire ou dans les CPEF. Comment organiser la cohérence des interventions de prévention pour éviter l'effet mille-feuille, assurer la couverture de l'ensemble du territoire et la pérennité des actions ?
 - Le service de PMI est chargé d'impulser et de mettre en œuvre les missions de planification familiale, en tenant compte prioritairement des spécificités socio-démographiques du département et en particulier de l'existence de populations vulnérables et de quartiers défavorisés. Quelle place donner aujourd'hui pour les centres de planification dans la santé des jeunes ? L'organisation parisienne des centres de planification familiale permet-elle l'accès à la contraception gratuitement ?
-

Le contexte

Les départements sont chargés, via les services de PMI, de mettre en œuvre des missions de planification et d'éducation familiale, en prêtant une attention particulière aux personnes vulnérables et aux quartiers défavorisés. Or les jeunes sont aujourd'hui un public qui accède difficilement aux soins, d'une part du fait de leur méconnaissance d'un système compliqué, et d'autre part du fait du coût financier.

Il est également pointé que les jeunes manquent de continuité dans leur accueil et dans leur accompagnement, et se retrouvent face à une multitude d'interlocuteurs, tels que les psychologues de foyers d'urgence ou des points écoute jeunes, les centres départementaux de prévention et de santé, les établissements publics de santé, les Maisons des adolescents, les centres de planification familiale, la mission de la prévention spécialisée, les unités de médecine de l'adolescent, les centres médicaux psychopédagogiques, les médecins, les infirmières scolaires, les éducateurs, les responsables associatifs... Les jeunes se sentent perdus dans cette offre sans fil conducteur et sans référent stable.

La volonté de mise en œuvre d'un parcours de santé efficient pour les jeunes interroge également l'organisation cette multitude de structures, et in fine, sur leur accessibilité pour les jeunes.

Par ailleurs, les professionnels de ces centres vont au-devant des adolescents, avec des actions hors murs, au plus proche de ceux-ci, en milieu scolaire ou dans des lieux qu'ils fréquentent, afin de tisser un lien de confiance qui rassurera et permettra à cet adulte en devenir d'aller chercher de l'aide et de s'autonomiser dans sa prise en charge. Ces actions sont-elles suffisantes pour que chaque jeune sache à qui s'adresser lorsqu'il a besoin d'aide, de soins et d'accompagnement ?

Enfin, les jeunes ont besoin d'échanger entre eux et avec des professionnels compétents, sur les comportements leur permettant de préserver une bonne santé. La question des actions d'éducation et de promotion de la santé, au plus près des jeunes, notamment en milieu scolaire, est loin d'être une question nouvelle. Pour autant, il est fréquent de rencontrer des jeunes qui n'ont jamais assisté à aucune action de prévention ou qui restent seuls avec leurs questions.

Le service de PMI impulse dans le cadre des missions de planification et d'éducation familiale, la notion d'une contraception responsable, d'une contraception accessible à tous, et ainsi la maternité doit pouvoir être un choix et ne pas être subie. Les jeunes sont un public cible privilégié, notamment parce que l'accès y est gratuit et sans autorisation parentale. L'accueil y est valorisant et permet de considérer l'adolescent comme l'interlocuteur central et autonome de sa prise en charge, tout en soulignant la place des parents et leur importance. En ce sens, cela légitime la PMI comme maillon du parcours de santé des jeunes.